Geoffroy Chartier, fils de Jehan Chartier, est né vers 1294. Il est le huitième seigneur de Boissy le Sec, ainsi qu'Abbé et chanoine de Chartres.

Dépositaire d'une immense fortune en grande partie issu de l'héritage de ses ancêtres, il teste le 21 décembre 1356, et meurt le 20 août 1354.

Les dispositions de son testament demandent la vente des biens qu'il possédait à Paris et ses environs. Une fois l'acquittement des legs effectués, le surplus doit être redistribué aux pauvres de Paris et de Boissy-le-Sec, "à moins que ses exécuteurs ne jugent à propos d'en disposer autrement".

Les exécuteurs testamentaires de Geoffroy, Maître Etienne Chartier, Etienne de Vidé - chanoine de Laon et clerc du Roi, neveu par alliance - ainsi que Guy Lesueur, Jean Quatre-Deniers et Jacques Vic de Foresta décident de prendre en compte cette dernière clause. Plutôt que de redistribuer directement l'argent aux pauvres, il décident de fonder le Collège de Boissy à Paris, rue du Cimetière Saint-André ( devenue par la suite <u>rue Suger</u> ), derrière l'Eglise de Saint André des Arts. Pour respecter le testament du chanoine de Godefroy, la charte du Collège stipule que "les boursiers doivent être des pauvres écoliers de la famille du fondateur, et à défaut, des pauvres de Paris ou du bourg de Boissy-le-Sec".

Les démarches pour l'ouverture du Collège démarrent en 1356, l'université de la Sorbonne lui octroye l'acte d'approbation et de confirmation en 1359.

